LES DON QUICHOTTE DE FRANCHE-COMTÉ

Elles se dressent, tournent et font parler. Elles symbolisent la "transition énergétique" chère à Ségolène Royal. C'est la nouvelle pomme de discorde qui oppose la "France d'en bas" aux industriels d'en haut : les éoliennes et certains promoteurs qui ne manquent pas d'air. PAR YVES KENGEN

« Vous savez, la tour Eiffel défigure aussi le Champ-de-Mars ! » Pas peu fier de son bon mot, le maire de Clerval (Doubs) relativise les dégâts au paysage qu'occasionneront les sept éoliennes prévues pour surmonter la colline dite « Côte d'Armont », visibles et audibles de plusieurs villages voisins – mais pas du sien, auquel le terrain appartient. Les opposants ? *« Il y en a toujours qui sont contre ; que ce soit l'autoroute, les lignes à haute tension ou maintenant les éoliennes. C'est l'Etat qui a décidé la transition énergétique. Il faut donc l'appliquer. Et ici, l'etat, c'est moi. »* Rompez !

Dans le village d'Anteuil, de l'autre côté de la colline, on ne décolère pas. *« C'est Clerval qui va récolter les avantages et nous, les nuisances »*, clament les habitants, rassemblés au sein d'une association activiste locale. *« Nous ne sommes pas contre l'éolien par principe. La preuve, c'est que pour celles-là, nous n'avons rien dit !,* explique leur président, avisant les sept aérogénérateurs qui dominent l'autre versant de la vallée. *Mais là, on veut nous encercler avec une nouvelle rampe de moulins, à 500 m à peine de nos maisons. »* Et de dénoncer le manque total de concertation, d'information et de respect des conditions sanitaires par les industriels aux commandes de ces chantiers qui se multiplient dans la région, et le mutisme étrange des pouvoirs locaux lorsqu'il s'agit d'évoquer les difficultés rencontrées par les citoyens confrontés au boom éolien.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Il faut dire qu'il y a de quoi s'interroger devant cette prolifération de parcs éoliens dans ce coin de la France agricole où la vache montbéliarde dispute la vedette à la truite vagabonde. En effet, les cartes du gisement éolien français indiquent clairement que la région Bourgogne-Franche-Comté est l'une des moins venteuses du pays. Pourquoi donc les promoteurs ont-ils choisi un mouchoir de poche dans le Doubs pour y construire ce qui constitue d'ores et déjà le plus grand parc éolien de France ? Mystère...

L'exemple du projet « Côte d'Armont » évoqué ci-dessus est très représentatif de la façon dont les choses se déroulent en France. Le site proposé fait face à celui des Monts du Lomont, déjà abondamment pourvus d'éoliennes. L'étude d'incidence, préalable obligatoire, a été réalisée par une société de droit français, Opale Energies Naturelles. Sur cette base, un permis d'exploitation a été délivré à une société britannique, Velocita, qui a mandaté un promoteur local pour porter le projet : Opale Energies Naturelles. Comme on se retrouve !

Remonter l'actionnariat de Velocita n'est pas une mince affaire. Elle a pour actionnaire une société enregistrée dans le paradis fiscal des îles Caïmans, R/C Europe Wind IP, qui serait un instrument offshore du fonds américain Riverstone, lequel revendique la copropriété de Velocita. Ces braves gens ont été condamnés, en 2009, à 20 millions de dollars d'amende pour corruption. Pour corser l'affaire, Velocita vient de vendre tous ses actifs éoliens français au chinois Envision Energy. Des actifs notamment réalisés grâce à l'argent du contribuable

LE MARCHÉ APPAREMMENT JUTEUX DE L'ÉOLIENNE EST ABANDONNÉ À DES ENTREPRISES ÉTRANGÈRES AUX ACTIONNARIATS OPAQUES.

simon davel / maxppp

LE PLUS GRAND PARC ÉOLIEN DE FRANCE, le projet "Côte d'Armont", devrait être implanté dans le Doubs, au cœur de la région Bourgogne-Franche-Comté, l'une des moins venteuses de France... Vous avez dit bizarre ?

français via la CSPE... Développement « durable », vraiment ? Pour se donner une couleur locale, la société britannique Velocita constitue, en France, des sociétés par actions simplifiées (SAS) reliées chacune à un projet éolien en particulier. Curieusement toutes ces sociétés, ainsi que celles, semblables, constituées par le groupe allemand Volkswind, sont domiciliées à la même adresse à Strasbourg, au 20, avenue de la Paix, siège du cabinet de consulting Mazars. Il y en a, au total, environ 120...

Pour le projet de la Côte d'Armont, Velocita table sur l'une de ces sociétés, Energie de la Côte d'Armont SAS, au capital ridicule de 10 000 €. Un montage semblable à celui proposé pour un autre projet dans le Doubs, à proximité des Salines royales d'Arc-et-Senans. Elle y avait constitué la société Energie des Deux Vallées SAS afin de promouvoir un parc éolien en vue de ce site classé au Patrimoine mondial de l'Unesco. Difficile à faire avaler à la population locale, mais puisqu'on ne lui demande pas son avis... Et puis, Velocita et Opale ont des arguments : ils font miroiter la création d'emplois et la participation des citoyens. Avec à la clé, un « bouquet » de quelques dizaines de milliers d'euros pour les communes bienveillantes... Ça marche auprès des édiles locaux, surtout si la communauté de communes appuie.

SITUATION SURPRENANTE

Pourquoi dans ces conditions ce marché apparemment juteux est-il abandonné à des entreprises étrangères aux actionnariats opaques ? Ce ne sont pourtant pas les sociétés françaises publiques actives dans l'énergie et qui manquent : EDF et la CNR, pour ne citer que les deux principales... Interrogé avec insistance en avril dernier sur cette particularité du marché de l'éolien, le cabinet de Ségolène Royal ne nous a pas répondu. Le nouveau ministre compétent, Nicolas Hulot, ne nous a pas répondu non plus. Pas davantage que la présidente du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté. Y aurait-il un malaise ?

Il y a d'autres curiosités dans ce montage. Le responsable du dossier chez Opale est un certain Xavier Degois, ancien conseiller en aménagement du territoire et environnement de l'ex-président du conseil général du Doubs... Contacté par nos soins, M. Degois n'a pas souhaité répondre et nous a renvoyé vers Velocita.

Face à cette situation surprenante, et devant la difficulté de faire entendre leur voix, les habitants de la région ont constitué plusieurs associations, réunies sous une coupole commune : l'ACBFC (l'Association du Collectif Bourgogne-Franche-Comté). L'une de ces locales, l'ADCA (Association pour la défense du patrimoine et du paysage du pays de la Côte d'Armont.), a dans son viseur le projet dit de la « Côte d'Armont ». *« Nous n'avons jamais été consultés, sinon* ➤

> *une fois le projet bouclé. En juin dernier, Opale nous a convoqués pour une réunion d'information, lors de laquelle ils ont évoqué des éoliennes de 160 m de hauteur et un bail d'exploitation de vingt-cinq années. A l'arrivée, le dossier final évoque des aérogénérateurs de 180 m et un bail de soixante-cinq ans ! Ils nous ont roulés dans la farine »*, nous explique le président de l'ADCA. Celle-ci argue bien sûr du manque de concertation, mais aussi de la distance trop courte entre les appareils et les habitations. *« L'Académie de médecine préconise une distance minimale de 10 fois la hauteur du mât pour préserver les habitants du "syndrome éolien", ce qui est la norme dans la plupart des autres pays*, précise l'opposant. *Dans ce cas-ci, ce devrait être minimum 1 500 m. Or, les éoliennes de la Côte d'Armont ne seront éloignées de certaines maisons d'Anteuil que de 500 m, soit le minimum exigé par une loi française qui date d'un temps où les éoliennes étaient bien moins imposantes. Le bruit, les infrasons et la ruine du paysage sont une catastrophe pour notre village et pour la valeur de notre patrimoine immobilier. »*

EXODE ENTREPRENEURIAL

A Anteuil, précisément, se trouve une entreprise qui emploie 220 personnes. La moitié du village y travaille. Pour le patron, les choses sont claires : *« On nous a mis sept éoliennes sur la colline sud. D'accord, il faut prévoir l'énergie du futur, nous en sommes conscients. Mais maintenant ils veulent nous en mettre sept autres juste en face ! Nous serons donc encerclés. Compte tenu des distances légales nécessaires entre un lieu de travail et un champ éolien, nous ne pourrons plus jamais développer notre entreprise. Si ce projet se fait, nous n'aurons pas d'autre choix que de déménager à 30 km d'ici, en Suisse, où nous possédons des terrains »*, conclut l'entrepreneur avec fermeté.

DANS LE VILLAGE D'ANTEUIL, on ne décolère pas : "C'est Clerval qui va récolter les avantages et nous, les nuisances." "Compte tenu des distances légales nécessaires entre un lieu de travail et un champ éolien, nous ne pourrons plus jamais développer notre entreprise. Si ce projet se fait, nous devrons déménager à 30 km d'ici, en Suisse", explique le patron d'une entreprise locale qui emploie 220 personnes.

Chez Velocita, on nous dit *« créer des emplois en France »* et l'on excipe d'une étude de l'Ademe qui recense les perspectives d'emplois de la filière éolienne. Mais « en France » ne veut pas dire « français ». La visite du chantier, tout proche, du parc éolien de Rougemont est édifiante : on n'y parle pas un mot de français. Plusieurs voitures présentes sont immatriculées en Allemagne, en Suisse, en Espagne ou en Belgique. Les conteneurs appartiennent à la société espagnole GES.

La maintenance a été sous-traitée à une société danoise, LM Wind Power, qui possède bien une filiale en France, LM Wind Power Blades. Or cette dernière, domiciliée dans une boîte aux lettres du 38, rue de Berri, dans le VIII[e] arrondissement de Paris, n'emploie aucun salarié.

Sur les sites consacrés à leurs projets, Opale et Velocita font appel au *« financement participatif »* des citoyens. Les promoteurs font miroiter aux candidats investisseurs, via la plate-forme de crowdfunding Lendosphère, des emprunts rémunérés au taux faramineux de 5 à 7 % par an ! Attention : il s'agit bien de prêts, et non pas de participations actionnariales coopératives, comme le proposent les projets d'éoliennes citoyennes. Velocita parle donc à tort de « financement participatif ». Or, les organismes qui proposent ces prêts ne sont pas des banques. Ils n'offrent donc aucune garantie aux investisseurs. Autrement dit, si demain la société débitrice, qui est une boîte aux lettres à Strasbourg, décide de mettre la clé sous le paillasson, qu'advient-il de ces montants ? Pas de quoi affoler le porte-parole de Velocita : *« Il est toujours curieux de nous reprocher de gagner beaucoup d'argent et de croire qu'une telle ins-*

"NOUS SOMMES EN PRÉSENCE D'UNE ESCROQUERIE PYRAMIDALE DE TYPE PONZI, LA MÊME QUE CELLE DE MADOFF." UNE AVOCATE D'INVESTISSEURS SPOLIÉS

tallation puisse faire faillite. Un projet qui est construit est un projet qui a été financé par emprunt bancaire avec toutes les assurances et garanties classiques de l'investissement industriel, dont on connaît la ressource en vent, le prix de vente de la production et les coûts de maintenance. La rentabilité est assurée […]. » Pourtant, l'une des sociétés faîtières de Velocita en France, Velocita Energies, présente une perte de 1,19 million d'euros pour l'exercice 2014 alors que Velocita Energies Services présente, pour l'exercice 2015, une perte de 528 801 € pour un chiffre d'affaires de 1,6 million…

SOUPÇONS D'ARNAQUE

Pas de quoi rassurer le candidat investisseur. A titre purement informatif, on peut citer le cas du groupe FSB Holding et sa filiale France Energies Finance (FEF), qui proposait des emprunts liés à des champs d'éoliennes et des panneaux solaires, assortis de rendements annuels « garantis » de 5 à 7 %, tout comme le taux d'intérêt annuel annoncé par Velocita. Mais voilà : les 50 millions d'euros récoltés en France n'ont pas servi à financer des projets d'énergies renouvelables… et les investisseurs ont rapidement constaté que les 7 % promis ne leur parvenaient plus. Et pour cause : ils ont été détournés au profit de structures de la maison mère FSB. Dévoilée en janvier 2016 par *le Parisien*, l'affaire pointe aussi une comptabilité opaque, avec l'existence d'un compte au Luxembourg et des mouvements de fonds suspects vers une firme canadienne. La justice, soupçonnant une arnaque de grande envergure, a demandé la liquidation de la société et une enquête de la police judiciaire est en cours. Les investisseurs spoliés se sont groupés en associations et réclament réparation. Peu de chances qu'ils revoient leur argent, puisque selon les déclarations de l'une de leurs avocates à *Paris Match*, « *nous sommes en présence d'une escroquerie pyramidale de type Ponzi, la même que celle de Madoff, où les sommes versées par les épargnants servent à régler les intérêts des entrants précédents* ». Une société n'est pas l'autre, certes. Mais chat échaudé se méfie…

Les promoteurs spéculatifs tels que Velocita ou Volkswind (grâce à qui 11 élus ont été condamnés pour prise illégale d'intérêt) affirment investir sur fonds propres « sans subventions ». C'est une façon de voir. En réalité, l'opération est rendue rentable par le fait qu'EDF a l'obligation, pour soutenir les énergies renouvelables, d'acheter l'électricité éolienne à près du double du prix de l'électricité classique. Pour la revendre au même prix. Forcément, puisque toutes les sources se mélangent dans le réseau de transport. Et qui finance la différence ? L'Etat, bien entendu. C'est-à-dire le contribuable qui, finalement, paie deux fois. Une fois via ses impôts, une autre fois via sa facture EDF dont 15 % sont consacrés à financer les énergies renouvelables via la CSPE.

De la même façon, Opale et Velocita annoncent que la production de leurs éoliennes du parc Les Dames du Doubs suffisent à assurer « *les besoins d'environ 30 % de la population du Doubs* ». Là encore, il s'agit d'une astuce sémantique visant à faire croire aux habitants qu'ils sont les bénéficiaires directs de cette énergie. Mais en fait, non : l'électricité produite par les parcs éoliens est injectée sur le réseau d'EDF et mélangée à l'électricité provenant des autres centres de production : nucléaire, centrales à charbon, hydraulique, photovoltaïque, etc. Il est impossible, à l'heure actuelle, de savoir d'où vient l'électricité que l'on consomme. ■ Y.K.

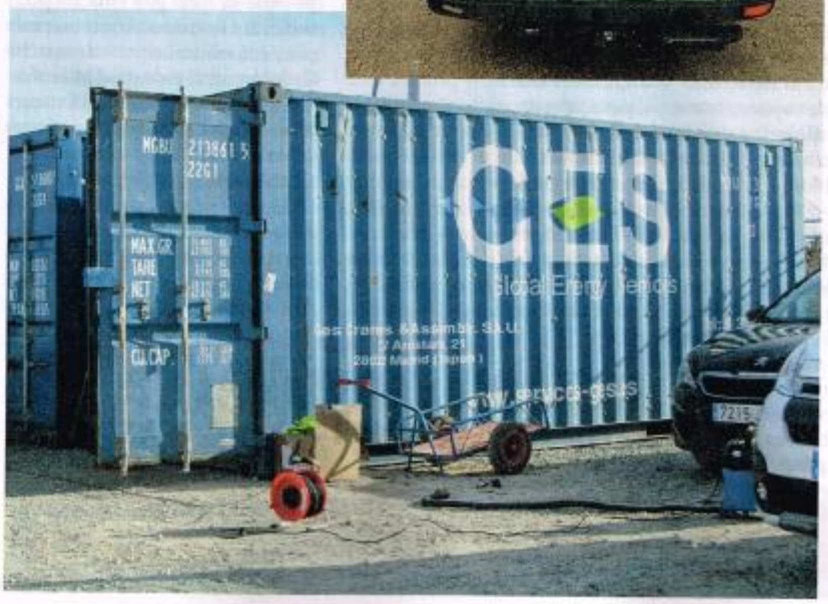

SUR LE CHANTIER DU PARC ÉOLIEN DE ROUGEMONT, on trouve des utilitaires polonais d'une société de maintenance danoise LM Wind Power et des containers de la société espagnole GES et pas d'employés locaux. Etrange car le promoteur Velocita entendait "créer des emplois en France".

++

Durable Environnement Fédération

LETTRE D'INFORMATION : 31 août 2017

Aux membres de la Fédération Environnement Durable

Emission SUD RADIO concernant les éoliennes